

Dire *que* pour ne pas dire: polyphonie et distance énonciative

Maria Luisa DONAIRE FERNÁNDEZ
Universidad de Oviedo

Que a toujours eu sa place dans les grammaires, le plus souvent dans la section consacrée, de façon plus ou moins générale, aux conjonctions, ou bien comme un aspect traité à propos des propositions subordonnées. Mais, depuis un certain temps (à partir de la fin des années 60), il s'est vu attribuer le privilège d'être l'objet d'un chapitre à part dans les livres de grammaire et de syntaxe (Godard 1988; Gadet 1989; Weinrich 1989), et d'être le centre de nombreux travaux monographiques (voir Bibliographie). Cette attention directe a soulevé quelques réflexions du point de vue formel et du point de vue sémantique, auxquelles ce travail voudrait contribuer en appliquant les postulats de la Théorie de l'Argumentation dans la Langue de O. Ducrot et J.C. Anscombe.

Ce sont certaines particularités de *que* qui ont, d'une part éveillé l'intérêt des linguistes, et d'autre part soulevé des problèmes importants dont les solutions proposées prennent la forme d'un débat.

Je cite les particularités les plus saillantes:

a) - sa fréquence: *que* se trouve parmi les éléments linguistiques à plus forte fréquence, à tel point qu'on pourrait dire qu'il n'y a presque pas de discours sans *que*. Cette donnée statistique signale sans doute un rôle linguistique important, et justifierait suffisamment l'intérêt des chercheurs.

b) - la diversité de ses contextes: un aspect qui a motivé la plupart des travaux consacrés à *que* et l'importance croissante acquise dans les grammaires et syntaxes. Cette abondance a plongé certains grammairiens dans une confusion mélangée de découragement qui explique le recours à des exceptions dans le classement des emplois de *que*; mais qui a été interprétée par d'autres en termes de richesse linguistique capable d'éveiller un enthousiasme classificatoire: c'est le cas de Bonnard dans son article de 1968 qui s'intitule justement «Que de *que*!».

c) - l'élargissement de son emploi à des contextes considérés comme «non standard», tendance qui avait été déjà constatée par Damourette et Pichon et qui a été l'objet de recherches récentes dans le domaine du français parlé (Deulofeu 1986; Gadet, Mazière 1987).

Parmi les problèmes soulevés:

a) - la diversité des contextes de *que* a conduit les linguistes vers une question fondamentale: faut-il distinguer plusieurs *que*, ou s'agit-il d'un seul morphème qui présente des emplois divers.

Ceux qui donnent la primatie à la syntaxe et qui définissent les unités linguistiques par leur fonction, reconnaissent plusieurs *que* (pour l'espagnol Alarcos 1978): «il n'existe pas un mot *que*, mais plusieurs», dit Bonnard (1968: 13). Mais, en appliquant le principe que la forme et la fonction ne sont pas indépendantes, et que l'identité de forme traduit l'identité de fonction, il n'est pas surprenant de voir la plupart des linguistes se rallier à l'analyse de tous les *que* comme des emplois différents d'une même unité linguistique. Togeby, par exemple: «*Que* est à la fois pronom interrogatif, pronom relatif et conjonction de subordination, mais c'est néanmoins la même forme *que*. C'est une seule et même forme *que*, qui a plusieurs emplois» (Togebly 1978: 179; voir aussi Togebly 1982:468). Pour l'espagnol, je cite Lavandera: «Partiré (...) de la hipótesis de la identidad del *que* conjunción y el *que* pronombre relativo. Es decir, reconocer sólo una forma lingüística *que*» (Lavandera 1971:14). On trouve une analyse similaire dans Moignet (1968), Obenauer (1977), Gadet et Mazière (1987), Godard (1988), Gadet (1989), Adamczewski (1991) et Batista Rodríguez (1992).

Une solution intermédiaire est celle proposée par Bonnard qui reconnaît jusqu'à 18 emplois différents pour *que*, mais qui s'expliquent les uns à partir des autres, par extension d'un hypothétique emploi originel: «...notre numérotation des «18 emplois» vise non pas un dénombrement (...), mais une ordonnance», «l'ordre proposé n'est pas une filière linéaire de la pensée ou de l'histoire, mais une succession telle que chaque emploi soit expliqué à partir de l'un des emplois précédents, qui ne sera pas forcément le précédent» (Bonnard 1968:18). Plus récemment, Le Goffic reprend cette même analyse et organise les divers emplois de *que* en proposant «un fil conducteur pour montrer comment les différents emplois de *que* se répartissent en s'enchaînant les uns aux autres (...). C'est dans la cohérence de l'ensemble que doit résider sa principale source de justification et de valeur explicative» (Le Goffic 1992:43).

b) - complémentaire à l'alternative sur l'unité ou la pluralité de *que*, le problème de lui attribuer ou non une quelconque valeur sémantique se maintient. Cette question suscite des positions variées parmi les linguistes, des positions qui, d'ailleurs, ne peuvent pas être ordonnées dans une succession chronologique, mais qui coexistent depuis les années 70.

Pour Togeby c'est simple et clair: toutes les formes de *que*, y compris les pronoms relatifs et interrogatifs, «ont une racine sémantiquement vide» (Togebly 1982:446), ce qui ne fait que confirmer ce qu'avait constaté l'autorité sémantique de Michel Bréal, qui pose dans son *Essai de sémantique*: «Si l'on considère un mot aussi dépouillé de sens que l'est notre conjonction française *que*, on a peine à concevoir comment l'intelligence a pu créer et ensuite fait accepter un signe si abstrait» (Bréal 1976: 189). Pour Grevisse «*que* est la conjonction de subordination par excellence» (Grevisse 1988:1560), «un mot invariable qui sert à unir deux éléments de fonctions différentes» (idem: 1556). Pour Alarcos les *que* de l'espagnol sont des éléments purement syntaxiques, des «transpositores» (Alarcos 1978).

L'absence de sémantisme de *que* semble être l'opinion majoritaire, mais certaines analyses, que je citerai par la suite, méritent une attention particulière.

D'abord, celles qui, tout en déclarant de façon explicite la neutralité sémantique de *que*, lui attribuent une valeur qui, à mon avis, dépasse le domaine purement syntaxique (Maingueneau); ensuite, celles qui, sans le proclamer explicitement, introduisent la possibilité de reconnaître un certain sens à *que* (Weinrich, Bonnard, Guillaume); celles également qui, d'une perspective historique, lui attribuent un sens d'origine aujourd'hui perdu ou affaibli (Moignet, Adamczewski); et enfin, celles qui semblent accepter un certain sémantisme de *que* mais sans le définir (Lavandera, Batista Rodríguez).

Dans le cas de Maingueneau, dans sa *Syntaxe du français*, il déclare que dans une phrase telle que *Je sais que Jean a revu Sophie* «*que* n'a pas de fonction ou de sens, (...) il semble simplement marquer une dépendance» (Maingueneau 1994:39): c'est ce qu'il appelle un subordonnant «incolore»; mais, dans son *Précis de grammaire pour les concours*, «*que* est associé à une suspension de la valeur assertive de la phrase qu'il introduit» (Maingueneau 1991:240). Étant donné que pour lui une «énonciation assertive (...) pose un énoncé comme vrai ou faux» (Maingueneau 1991:38), *que* apparaît ici concerné dans le rapport entre la forme et le sens.

H. Weinrich place *que* parmi les conjonctions, il n'a pas de contenu sémantique par lui-même, mais il appelle un contenu. Il décrit cette conjonction à l'aide de notions syntaxiques telles que «jonction» et «détermination», mais il situe l'interprétation de *que* dans le discours. D'après lui, *que* introduit dans l'énoncé une *instruction*, en principe *syntaxique*, décrite à l'aide du trait sémantique «<complétion>»: «lorsqu'un auditeur perçoit la conjonction *que* après un verbe de communication, il peut s'attendre selon toute vraisemblance à un complément apportant le contenu de ce message» (Weinrich 1989:466), et par là le niveau syntaxique est dépassé.

H. Bonnard incarne parfaitement cette ambiance d'indécision concernant la valeur sémantique de *que*, et, ne parlant lui-même que d'«emplois», il passe la parole à d'autres chercheurs: «Un sens «unique» latent, postulé par les «effets de sens» modernes, peut être conjecturé par des disciples de Gustave Guillaume» (Bonnard 1968:18).

Pour G. Guillaume, «alors que le mot *si*, en soi, est un mot qui *suppose*, le mot *que*, en soi, est un mot qui *pose*» (Guillaume 1970:50), ce qui revient à lui attribuer une valeur sémantique; mais Moignet, l'un des «disciples» de Guillaume, minimise cette valeur jusqu'à la réduire à «un résidu de matière notionnelle» (Moignet 1968:105), seul témoin d'une richesse linguistique qui aurait caractérisé l'origine du mot *que*, aujourd'hui «évidé» du point de vue sémantique.

C'est aussi, dans une certaine mesure, la position de Adamczewski (1991) qui attribue à *que* un sémantisme originel dont il reste aujourd'hui la valeur d'indétermination qui lui est propre. Par là il rejoint Weinrich (1989), tant en ce qui concerne l'identification de la valeur de *que* en termes de détermination, que par la définition de cette unité, en tant que marque ou instruction inscrite dans l'énoncé.

Lavandera (1971) et à sa suite Batista Rodríguez (1992), groupent les *que* espagnols sous un «significado único», mais sans le définir de façon explicite. En tout cas, l'analyse situe le rôle de *que* dans le domaine des rapports syntaxiques.

Parmi ceux qui manifestent ouvertement un point de vue sémantique dans l'analyse de *que*, je citerai F. Gadet (1989) et Le Goffic (1992). La première ne

lui concède qu'«un sémantisme assez flou» (Gadet 1989:163), tandis que Le Goffic lance le pari le plus fort en faveur de la valeur sémantique de *que*, convaincu que «*que* est toujours signifiant et ne se réduit jamais à un pur accessoire de montage entre phrases», et que «le syncrétisme de *que* est fait d'une surcharge de valeurs» (Le Goffic 1992:67).

L'éventail est donc complet, la gamme des points de vue allant de l'absence absolue de sémantisme qui place *que* parmi les mots appelés «vides», jusqu'à la «surcharge» de valeurs, en passant par ceux qui se tiennent au minimum, ceux qui se balancent entre le oui et le non, et même ceux qui ne se prononcent pas.

Je prends parti dans ce débat venant rejoindre ceux qui attribuent une signification à *que*, mais en adoptant une position plus forte, car, pour moi, la valeur sémantique de *que* n'est pas moins transcendante pour le sens de l'énoncé que celle de n'importe quel connecteur et de n'importe quelle unité lexicale verbe ou substantif. Et ceci parce que je pars du principe que tout dans la langue signifie. J'essaierai donc de montrer par la suite la place de *que* dans la sémantique et de cerner la signification particulière de *que*. J'essaierai aussi de répondre, en me basant sur l'analyse sémantique, à la question de l'unité ou la pluralité de *que*.

Pour ce faire, il faut d'abord préciser que j'entends par signification, à la suite de J.C. Anscombe et O. Ducrot, un ensemble d'instructions qui permettent d'interpréter les énoncés. Les mots contiennent des instructions concernant leur propre interprétation et l'interprétation de la phrase. Une telle définition pose comme incongruente toute quantification de la signification d'un mot, et donc des expressions comme «sémantisme assez flou» ou «résidu de matière notionnelle», qu'on a vu appliquées à l'analyse de *que*. La description sémantique de *que* doit conduire à déterminer les instructions qu'il introduit dans son contexte, des instructions qui doivent être d'ordre argumentatif, c'est-à-dire qui concernent l'orientation argumentative de la phrase et de ses énoncés.

Je pose ainsi ma première hypothèse: *que* contient des instructions argumentatives qui constituent sa signification.

Afin de déterminer quelles sont ces instructions argumentatives, j'introduirai une hypothèse d'ordre méthodologique, à savoir, que l'analyse de *que* ne peut pas être dissociée de celle de son contexte; hypothèse que j'essaierai de confirmer par la suite. Ceci établi, j'analyserai les propriétés linguistiques des contextes de *que*, des propriétés syntaxiques et des propriétés sémantiques qui se recouvrent.

C'est parmi les conjonctions, les pronoms ou les adverbes qu'on range *que* dans les grammaires, mais on constate que, dans les contextes où il apparaît, il ne peut commuter avec aucune autre unité de la même classe:

*J'espère que (*quand, *comme, *puisque, *si...) tu viendras*

*Je veux que (*quand, *comme, *puisque, *si...) tu viennes*

*Il ne boit que (*pas, *point...) du vin*

*Pierre est aussi grand que (*comme...) toi*

*L'homme que (*dont, *le, *celui...) je vois*

Qu' (*combien...) il est mignon!

Et, par contre, il existe des contextes où les autres conjonctions, pronoms ou adverbes peuvent commuter.

De là on pourrait conclure ou bien que l'unité *que* est la seule d'une classe particulière de conjonction, de pronom ou d'adverbe; ou bien, ce qui est plutôt mon avis, que *que* est autre chose qu'un simple élément syntaxique, et il joue dans la phrase un rôle sémantique spécifique.

On serait tenté de lui faire une place parmi les opérateurs argumentatifs, qui modifient l'orientation de l'énoncé, mais il diffère de ceux-ci en ce que les contextes avec *que* n'ont pas leur corrélat sans *que*, comme c'est le cas pour *Il travaille peu/Il travaille un peu*, à l'exception de:

Il ne boit pas de vin/Il ne boit que du vin

qui combine deux éléments *que* et *ne*, mais on ne trouve pas:

**Il ne boit du vin*

*J'espère que tu viendras/*J'espère tu viendras*

*Je veux que tu viennes/*Je veux tu viennes*

*P. est aussi grand que toi/*P. est aussi grand toi*

*L'homme que je vois/*L'homme je vois*

Que, comme la plupart des mots grammaticaux, n'a pas de mobilité à l'intérieur de la phrase, sa place variant en tout cas d'un type de contexte à un autre: initiale dans les phrases interrogatives et exclamatives, postnominale dans les contextes dits relatifs, postverbale dans les contextes dits complétifs. Et, d'autre part, les phrases qui contiennent *que* présentent aussi un ordre constant, ordre qui est établi justement par *que*:

**Que tu viendras j'espère*

**Je veux tu viennes que*

**Que du vin il ne boit*

etc.

Ceci doit répondre à un ordre «de lecture», à une ordonnance de l'interprétation sémantique de la phrase marquée par la syntaxe. Un ordre linéaire, horizontal, qui n'est pas forcément l'équivalent formel de l'ordonnance sémantique, l'épaisseur de celle-ci exigeant une analyse plutôt verticale.

Chaque unité trace des chemins argumentatifs que les autres unités de la phrase sélectionnent, soumettent à débat, justifient, réfutent. Tous les éléments constituant une phrase participent ainsi à la construction de la signification. Ces chemins argumentatifs qui déterminent l'orientation argumentative de la phrase sont préinscrits dans la signification des mots sous forme de *topoi*, dont une propriété essentielle est leur caractère graduel. De là qu'il y ait certains mots, tels que les connecteurs, spécialisés dans l'application de ces *topoi* autorisés par les unités lexicales.

Que n'est pas à rallier avec des mots tels que *chaleur*, *courageux* ou *travailler*, mais plutôt avec *ne*, *trop* ou *pourtant*, qui instruisent la gestion des instructions contenues dans les premiers, support des *topoi* mis en oeuvre dans la phrase.

Le locuteur construit l'orientation argumentative de l'énoncé, son sens, en présentant la signification des mots et de la phrase à travers des *points de vue*, un point de vue qu'il assume ou non, et/ou d'autres points de vue. Et ceci, par la mise en scène de ce que Ducrot appelle des *énonciateurs*.

Les mots tels que *ne*, *trop*, *pourtant* et j'ajoute *que*, ont pour rôle, justement, de signaler l'ordonnance polyphonique de l'énoncé, d'introduire des énonciateurs, des points de vue.

J'avance alors ma deuxième hypothèse, qui introduit une précision par rapport à la première, et concernant la signification de *que*: *que est un mot qui ne contient pas lui-même de topoi, mais qui instruit leur mise en place dans l'énoncé à travers des points de vue.*

Les contextes de *que* se caractérisent, non seulement par des propriétés syntaxiques, mais aussi par des propriétés sémantiques. D'ailleurs, certains de ses contextes connaissent des contraintes, introduites justement par *que*, et il s'agit de contraintes d'ordre sémantique.

C'est le cas des contextes de type *Vb1+que+Vb2*¹ où la place *Vb1* ne peut être occupée que par une certaine classe sémantique de verbes.

D'après l'étude de D. Willems (1981), qui met en relation les constructions syntaxiques et les classes sémantiques des verbes, il n'y a que les verbes de volonté (*vouloir*), de sentiment (*préférer*) et d'extériorisation de la volonté (*ordonner*), qui se combinent avec *Vb2* au subjonctif (ceux que Weinrich (1989) dénomine les «déclencheurs» du subjonctif); et les verbes de connaissance (*savoir*), de perception (*voir*), d'extériorisation de connaissance (*dire*) ou de perception (*montrer*), de déduction (*inférer*), d'extériorisation d'intention (*promettre*) et d'opinion (*croire*), qui se combinent avec *Vb2* à l'indicatif. J'ajouterai à cette relation les expressions impersonnelles qui se combinent avec *Vb2* au subjonctif: *il faut*, *il est possible*, *il est dommage*...

Mais les verbes d'existence (*exister*) ou de survenance (*surgir*), de mouvement (*marcher*) ou activité (*déjeuner*), ainsi que les expressions impersonnelles qui correspondent à des phénomènes météorologiques (*il pleut*), sont exclus de ces phrases avec *que*.

Ce qui fait l'unité des verbes qui entrent dans ce type de phrase et qui les distinguent de ceux qui sont exclus, c'est leur caractère métadiscursif, c'est-à-dire leur propre énonciation est constituée d'un «dire» et d'un «dit»: *il faut*, *savoir*, *dire*, *vouloir*... disent une réflexion, une analyse sur le dit, ce qui n'est pas le cas pour *exister*, *marcher*, *il pleut*... Ceux-là sont des verbes *polyphoniques*, des verbes dont leur signification consiste à introduire un «dire», un point de vue dissocié de celui du locuteur, un énonciateur.

Ces verbes, combinés avec *que+X*, permettent d'explicitier ce «dire»: dans *savoir que+X* ou *vouloir que+X*, *X* est un discours, tandis que dans *savoir+X* ou *vouloir+X*, *X* n'est pas présenté comme un «dire» mais comme un «faire». Comparez:

Il sait que Marie conduit/Il sait conduire

Il veut que Marie conduise/Il veut conduire

C'est *que* qui confère à *savoir*, *vouloir* cette valeur sémantique dans ces contextes, valeur qui ne résulte pas de la combinaison syntaxique *Vb1+que+Vb2*, mais elle fait partie de la signification de *savoir* et *vouloir*, de la configuration

¹ J'emploie *Vb* comme abrégé pour désigner «verbe».

topique de ces unités, *que* ne fait qu'instruire l'application à l'énoncé des topoi parmi ceux que *savoir* et *vouloir* autorisent.

*La fonction de que, dans les contextes de type Vb1+que+Vb2 est donc de signaler un point de vue dissocié de celui du locuteur, attribué à un énonciateur.*² *Que* établit une distance énonciative entre le «dire» du locuteur et ce qui est présenté comme un «dire» d'un énonciateur. *Que* représente un «non-dit» à l'intérieur du «dire», ce qui justifie le titre de ma communication.

Mais, étant donné que ce type de contexte admet pour *Vb2* la forme *Vb2-indicatif* ou la forme *Vb2-subjonctif*, ceci peut signaler une interprétation différente de l'énoncé en termes polyphoniques. En effet, la différence entre *que+Vb-indicatif* et *que+Vb-subjonctif* est aussi d'ordre polyphonique, et concerne cette fois le nombre de points de vue, d'énonciateurs, convoqués: l'indicatif présente la situation à travers un seul point de vue, le subjonctif la présente sous une double perspective. Lorsqu'on dit *je veux qu'il vienne* on présente comme possible le point de vue *qu'il ne vienne pas*, ce qui n'est pas le cas dans *je sais qu'il vient*. Par l'indicatif le locuteur convoque un énonciateur et deux énonciateurs par le subjonctif.

Dans l'énoncé, le locuteur établit une hiérarchie des points de vue convoqués, et il peut s'assimiler à eux ou s'en distancier, ou tout simplement les convoquer sans prendre parti. Aussi bien dans le cas de l'indicatif que dans celui du subjonctif le locuteur pourrait s'assimiler ou s'opposer à l'un des énonciateurs, mais force est de constater que, dans les contextes de type *Vb1+que+Vb2-indicatif* il n'y a pas de marques d'adhésion du locuteur au point de vue convoqué par *Vb2-indicatif*, tandis que dans les contextes avec *Vb2-subjonctif* il y a des marques explicites de l'adhésion du locuteur à l'un des énonciateurs, sans qu'il s'oppose explicitement pour autant à l'autre énonciateur convoqué. Cette marque est le mode du verbe, qui ne fait que sélectionner certains topoi qui configurent la signification de *Vb1*.

Je veux dire par là qu'il y a une différence sémantique entre les verbes qui se combinent avec l'indicatif et ceux qui se combinent avec le subjonctif. Ils introduisent tous un point de vue dissocié de celui du locuteur, mais ceux qui se combinent avec le subjonctif ajoutent à ceci la possibilité de justifier le point de vue choisi: *dire, savoir, etc.* qualifient le «dire» qu'ils introduisent, tandis que *vouloir, regretter, ordonner*, ajoutent une justification du dire pour appuyer le point de vue assumé.

Pour *vouloir, regretter, etc.* c'est un sentiment légitime qui justifie le point de vue assumé, pour *ordonner* c'est l'autorité, pour *il faut* c'est la loi, etc.

Les deux hypothèses avancées sont donc confirmées par ces contextes de *que*, mais on peut appliquer facilement cette même définition polyphonique aux autres contextes de *que*.³ Ce qui fait l'unité de *que* est le fait qu'il introduit

² Léo Spitzer, d'une perspective stylistique, approche de cette idée «un *que* que llamaré por el momento narrativo y que se encuentra en español (...) cuando el narrador quiere referir los dimes y diretes de otro (...) de una manera vaga, esquivando la responsabilidad sobre la veracidad del contenido» (Spitzer 1942:109)

³ L'espace limité d'une communication ne permet pas de faire le détail de l'analyse concrète de tous les contextes de *que*. Je me tiendrai ici à des appréciations générales.

toujours un «dire», un point de vue, dissocié de celui du locuteur, ce qui est facile à voir dans le cas de l'interrogation: *que vois-tu?*; du relatif: *l'homme que je vois*⁴; du comparatif: *Pierre est aussi grand que toi*; de ce qu'on a appelé la «négation restrictive»: *Il ne boit que du vin* et qui, pour Ducrot, inverse l'orientation argumentative de l'énoncé par la convocation d'un point de vue auquel s'oppose le locuteur.

Il n'y a que le contexte exclamatif: *Qu'il est mignon!* qui puisse apparaître comme moins évident, mais il suffit de considérer la différence de points de vue en termes de gradualité: le locuteur se montre d'accord avec un énonciateur qui, par rapport à un autre qui présente la propriété *mignon* à un degré déterminé, convoque un degré supérieur pour la même propriété.

Ce qui fait la différence entre les divers contextes de *que* est le type de relation qui s'institue entre le locuteur et ses énonciateurs.

J'aurai établi ainsi et la valeur sémantique de *que* et son unité, contre ceux qui préfèrent distinguer plusieurs types de *que* en concordance avec ses rôles syntaxiques.

Il resterait d'une part à distinguer *que* et *ne*, puisqu'ils semblent répondre à une définition similaire; et d'autre part à établir le rôle de *que* dans les connecteurs qui sont constitués par la combinaison de *que* et un autre élément: *pour que*, *bien que*, *quoi que*, etc. Cette dernière analyse exigerait un développement qui dépasserait de loin les limites d'une communication et sera donc l'objet d'études postérieures. Quant à la différence entre *que* et *ne*, j'avancerai seulement une remarque: *ne* convoque toujours un point de vue opposé à celui du locuteur, tandis que ce n'est jamais le cas pour *que*, qui signale simplement une distance énonciative.

BIBLIOGRAPHIE

- ALARCOS, E. (1978): *Estudios de gramática funcional del español*, Madrid: Gredos.
- ADAMCZEWSKI, (1991): *Le français déchiffré, clé du langage et des langues*, Paris: Armand Colin.
- ANSCOMBRE, J.C. (1989): «Théorie de l'argumentation, topoi et structuration discursive», *Revue Québécoise de linguistique*, 18, 1, 13-56.
- ANSCOMBRE, J.C. (1991): «Dynamique du sens et scalarité», dans LEMPEREUR, A. (éd.): *L'argumentation*, Liège: P. Mardaga, 123-146.
- ANSCOMBRE, J.C. (éd.) (1995): *Théorie des topoi*, Paris: Kimé.
- ANSCOMBRE, J.C. et O. DUCROT (1983): *L'argumentation dans la langue*, Liège: P. Mardaga.
- BATISTA RODRIGUEZ, J.J. (1992): «Para una identificación semántica del /que/ y del /si/ castellanos a partir de sus usos aposicionales medievales, renacentistas y barrocos», *Revista de Filología de la Universidad de La Laguna*, 11, 7-15.
- BONNARD, H. (1968): «Que de quel», *Le Français dans le Monde*, 59, 13-18.
- DEULOFEU, J. (1986): «Syntaxe de *que* en français parlé et le problème de la subordination», *Recherches sur le français parlé*, 8, 79-104.

⁴ Il faudrait poser, dans ce cas, la signification des marques morphologiques: *qui*, *quoi*.

- DONAIRE, M.L. (1990): «*QUE*, marca de polifonía. El caso del subjuntivo», *Archivum*, XXXIX-XL (1989-1990), 131-159.
- DONAIRE, M.L. (1995): «Subjonctif, négation et polyphonie», *Hermès. Revue de Linguistique*, 15.
- DONAIRE, M.L. (en prensa): «La *insubordinación* del subjuntivo: un ámbito polifónico y sus marcas», en *Cuadernos de apoyo*, Universidad Autónoma de Madrid.
- DUCROT, O. (1972): *Dire et ne pas dire*, Paris: Hermann.
- DUCROT, O. (1983): «*Puisque*: essai de description polyphonique», *Revue Romane*, 24, 166-187.
- DUCROT, O. (1984): *Le dire et le dit*, Paris: Minuit.
- DUCROT, O. (en prensa): «Les modificateurs déréalisans», *Journal of Pragmatics*.
- FERRERES, F. (1994): «Esp. et fr. *qu-* dans les «subordonnées interrogatives indirectes»», *Revue de Linguistique Romane*, 58, n° 229-230, 153-167.
- GADET, F. (1989): *Le français ordinaire*, Paris: Armand Colin.
- GADET, F. et F. MAZIERE (1987): «L'extraordinaire souplesse du strument *QUE*», *Le Français Moderne*, 3-4, 204-215.
- GODARD, D. (1988): *La syntaxe des relatives en français*, Paris: Ed. du C.N.R.S.
- GREVISSE, M. (1988): *Le Bon Usage*, 12e éd., Paris-Gembloux: Duculot.
- GUILLAUME, G. (1970): *Temps et verbe*, Paris: Librairie Honoré Champion.
- LAVANDERA, B.R. (1971): «La forma *que* del español y su contribución al mensaje», *Revista de Filología Española*, LIV, 13-36.
- LE GOFFIC, P. (1992): «*Que* en français: essai de vue d'ensemble», dans *Subordination, Travaux Linguistiques du CERLICO*, 5, 43-71.
- MAINQUENEAU, D. (1991): *Précis de grammaire pour les concours*, Paris: Bordas.
- MAINQUENEAU, D. (1994): *Syntaxe du français*, Paris: Hachette.
- MENDEZ GARCIA DE PAREDES, E. (1990): «Naturaleza gramatical de *que* en algunas locuciones conjuntivas», *Actas del Congreso de la Sociedad Española de Lingüística XX aniversario*, vol II, Madrid: Gredos, 668-680.
- MOIGNET, G. (1968): «Systématique du mot *QUE*», *Travaux de Linguistique et de Littérature*, VI, 1, 85-112.
- OBENAUER, H.-G. (1977): *Le Français Moderne*, 4, 305-341.
- SPITZER, L. (1942): «Notas sintáctico-estilísticas a propósito del español *que*», *Revista de Filología Hispánica*, año IV, 2, 105-120.
- TOGEBY, K. (1978): «Les pronoms interrogatifs-relatifs et les conjonctions de subordination», *revue Romane*, 15, 179-187.
- TOGEBY, K. (1982): *Grammaire française*. Vol. II: *Les Formes personnelles du Verbe*, Copenhague: Akademisk Forlag.
- WEINRICH, H. (1989): *Grammaire textuelle du français*, Paris: Didier/Eatier.
- WILLEMS, D. (1981): *Syntaxe, lexicque et sémantique. Les constructions verbales*, Gante: Rijksuniversiteit te Gent.

